

PLAN DE COMPOSITION

Lotissement
de la Dombes



Ref: 22.03.19.00

ECHELLE 1/250

AVRIL 2022

CADASTRE :
Section A
n° 1007.

Dressé le 01 juillet 2022
Modifié le 28 septembre 2022

Dominique MOREL
Geometre Expert R.I.C.
11, rue Victor Hugo
69220 BELLEVILLE en B.
04 74 66 01 55
dominique.morel@atelhya.fr
atelhya.com/atelhya.fr

La contenance des lots est établie des relevés topographiques et de la reconnaissance préalable des limites cadastrales, ainsi que dans l'attente cadastre pour les parcelles concernées. Les bornes matérialisées en présence des propriétaires voisins. L'expert certifie exacte des mesures sans calculer au moment de l'établissement du document d'équipage par Dominique MOREL. (contenu - figure à BELLEVILLE en B. (M. J. O. S. B. R. H. M. O.))

- ### LEGENDE
- Lot à bâtir
 - Emprise des lots
 - Chaussée
 - Trottoir
 - Stationnement véhicule
 - Stationnement véhicule privatif
 - Espace vert
 - Arbres, arbustes, végétaux divers
 - Arbres, arbustes, végétaux divers en non contractuelle
 - Axe de rangement des voitures motorisées
 - Position de la clôture en regard de 1,00m
 - Position de la clôture en regard de 3,00m au maximum
 - Opération du gabarit principal (4:1:107)
 - Opération d'irrigation
 - Implantation obligatoire de tout ou partie de la construction en limite séparative latérale
 - Emprise max. de la construction en limite = 3,00m au maximum
 - Emprise max. de la construction en limite = 3,00m

Recevoir des surfaces :
Chaussée et trottoir : 2 150 m²
Stationnements : 186 m²
Espace vert : 67 m²
Axe routes motorisées : 22 m²



La propriété cadastrale du plan reste la propriété de l'ancien propriétaire jusqu'à l'inscription des modifications.

Les plantiers bas des futures constructions (principales et annexes) devront impérativement être implantés au plus tôt, à l'exception des lots 13 et 14 qui devront respecter une cote minimale de 250/70m.